

Département de la Savoie
Arrondissement de St Jean de Maurienne

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU
CANTON DE LA CHAMBRE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation
Le 11 mai 2023

Nombre de délégués

. en exercice : **27**
. présents : **21**
. votants : **27**

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS

Le **VINGT-DEUX MAI**

Le Conseil légalement convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à
Saint-Etienne-de-Cuines, sous la présidence
de Monsieur Bernard CHENE, Président

Présents : Mesdames BIGNARDI, CARRON, CLEMENT, COMBET-BLANC, CORVAL, DRILLAT, DULAC, PION, RANCUREL, SONZOGNI et Messieurs BOIS, BONNIVARD, BOST, CECILLE, CHENE, GIRARD, GOYET, JAL, LAZZARO, LE ROUX, MORVAN,

Absents excusés : Madame Jacqueline DUPENLOUP
Monsieur Gérard BORDON
Monsieur Lionel COMBET
Monsieur Bertrand MONDET
Monsieur Christian ROCHETTE
Monsieur André TOGNET

procuration à Monsieur Pierre-Yves BONNIVARD
procuration à Monsieur Philippe GIRARD
procuration à Madame Michèle CLEMENT
procuration à Madame Corinne CORVAL
procuration à Monsieur Bernard CHENE
procuration à Monsieur Dominique LAZZARO

Secrétaire de séance : Pierre-Yves BONNIVARD

OBJET : PARTICIPATION A L'ACCUEIL DE LA 4EME ETAPE DE LA FRANCE EN COURANT, EDITION 2023

Le Président fait part de la demande du comité d'organisation de « La France en courant » qui organise la plus longue épreuve de course pédestre labellisée par la Fédération Française d'Athlétisme. Dans le cadre de la 4^{ème} étape de la 34^{ème} édition, l'arrivée aura lieu le 19 juillet prochain à La Chambre. Le comité d'organisation sollicite une participation aux frais de repas des coureurs uniquement au cas où les frais engagés dépasseraient l'enveloppe de 1 000 € votée par le Conseil municipal de La Chambre.

La commission finances-subventions, réunie le 4 mai dernier, propose de participer à hauteur de 500 € maximum, sous réserve qu'un déficit persiste après la contribution de 1 000 € versée par la commune de La Chambre.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DECIDE**, dans le cadre de l'organisation de la 4^{ème} étape 2023 de « La France en courant », de participer à hauteur de 500 € maximum aux frais de repas des coureurs, sous réserve qu'un déficit persiste après la contribution de 1 000 € versée par la commune de la Chambre.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,
Bernard CHENE

La 4C
Communauté de Communes
du Canton de La Chambre

39 place Jean Viard - 73130 ST ETIENNE DE CUINES
Tél. : 04 79 56 26 64

Mail : comcomcc@orange.fr - site internet : <http://www.la4c.fr>